



Schéma de Cohérence Territoriale

AGGLOMÉRATION DE BAYONNE
ET DU SUD DES LANDES

Schéma de cohérence territoriale Agglomération de Bayonne et du sud des Landes

METTRE EN OEUVRE LE SCOT
UN DÉFI QUOTIDIEN, UN ENJEU D'AVENIR





Schéma de Cohérence Territoriale

AGGLOMÉRATION DE BAYONNE
ET DU SUD DES LANDES

Schéma de cohérence territoriale Agglomération de Bayonne et du sud des Landes

METTRE EN OEUVRE LE SCOT un défi quotidien, un enjeu d'avenir...

Les grands chiffres qui rythment le projet >02

Un état d'esprit : la cohésion >03

Une méthode : la ténacité et la concertation >04

Une nouvelle règle de jeu >05

Anglet
Arancou
Arcangues
Ayherre
Bardos
Bassussarry
Bayonne
Bergouey Viellenave
Biarritz
Biarrotte
Biaudos
Bidache
Bidart
Bonloc
Boucau
Brisous
Cambo-Les-Bains
Came
Espelette
Guiche
Halsou
Hasparren
Helette
Isturits
Itxassou
Jatxou
La Bastide Clairence
Lahonce
Larressore
Louhossoa
Macaye
Mendionde
Mouguerre
Ondres
Saint-André-de-Seignanx
Saint-Barthelemy
Saint-Esteben
Saint-Laurent-de-Gosse
Saint-Martin-D'Arberoue
Saint-Martin-de-Seignanx
Saint-Pierre-D'Irube
Same
Souraide
Tarnos
Urcuit
Urt
Ustaritz
Villefranque

LES DOCUMENTS D'URBANISME ONT JUSQU'EN JANVIER 2017 POUR
ÊTRE MIS EN COMPATIBILITÉ AVEC LE DOCUMENT D'ORIENTATION ET
D'OBJECTIFS DU SCOT.



Le SCOT est composé de 3 documents :

- le rapport de présentation
- le projet d'aménagement et de développement durables
- le document d'orientation et d'objectifs

Après le temps de l'élaboration, les acteurs du Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération de Bayonne et du Sud des Landes (SCoT) doivent désormais se retrouver les manches : **Comment passer des bonnes intentions aux actes ?**

Approuvé à l'unanimité le 6 février 2014, ce Schéma est le fruit d'une aventure collective. Il transcrit le dessein imaginé par nos élus pour notre communauté de vie, pour les 10-15 ans à venir.

Menée par Marc BERARD, la nouvelle équipe politique qui préside désormais aux destinées du SCoT a à cœur d'endosser le rôle de passeurs revendiqué par ses prédécesseurs. Des passeurs, qui ne sont pas passifs, qui travaillent au quotidien « les mains dans la glaise », au plus près des préoccupations des élus communaux et intercommunaux. Des passeurs qui veulent inscrire leur action dans une démarche lucide, sans pour autant cesser de « prendre de la hauteur ».

Nouveaux élus...

Suite aux élections municipales de mars 2014, le Bureau et le Conseil syndical ont été pour partie renouvelés.

Marc BERARD, 1er adjoint délégué au cadre de vie, à l'urbanisme et à l'aménagement durable à la mairie de Bidart et Conseiller communautaire de l'ACBA délégué à la mise en application du SCoT, assure la présidence du Syndicat depuis le 21 mai 2014 et y est également en charge de la thématique Mobilité.

Le Conseil Syndical est composé de 66 délégués titulaires et 66 délégués suppléants.

Le Bureau syndical, réunit 14 délégués, dont le Président et les 6 Vice-présidents :

- **Eric GUILLOTEAU**, Président de la Communauté de communes de Seignaux suit plus spécifiquement les questions d'économie ;
- **Vincent CARPENTIER**, 3ème Vice-président de la Communauté de communes Errobi, est en responsabilité sur les questions d'urbanisme commercial ;
- **Paul LARROQUE**, 1er Vice-président de la Communauté de communes Nive Adour, se voit délégué les questions d'habitat ;
- **Jean-Michel DONAPETRY**, Vice-président de la Communauté de communes Pays d'Hasparren, est impliqué sur les questions agricoles et environnementales ;
- **Maidier BEHOTEGUY**, Présidente de la communauté Pays de Bidache est en charge des coopérations territoriales ;
- **Nathalie MOTSCH**, Conseillère communautaire de l'ACBA assure le suivi des finances et des ressources humaines..

...nouvelles missions.

Le défi qui attend le Syndicat aujourd'hui est tout aussi ambitieux que celui de l'élaboration. Il s'agit de passer **du projet à l'action**.

Le Syndicat mixte doit désormais veiller au respect des orientations définies dans le SCoT, et collectivement choisies.

Ainsi, au delà de son rôle de personne publique associée, le Syndicat souhaite intervenir au plus près des collectivités pour leur apporter aide et conseil quant à la traduction des attendus et des préconisations du SCoT dans leurs documents d'urbanisme.

Il veillera également à vulgariser et diffuser son message auprès de ses propres territoires et à articuler ses objectifs avec ceux des territoires voisins.

Pour donner corps à l'espace de solidarités et de projet que dessine le SCoT, élus et techniciens vont s'attacher à faire vivre les coopérations en dépassant lorsque c'est nécessaire les cadres institutionnels traditionnels.

La mise en oeuvre sera à nouveau l'occasion d'un travail partenarial avec l'ensemble des acteurs de l'aménagement (l'État, les collectivités, les autorités organisatrices de transport, les bailleurs...) pour assurer la prise en compte des orientations du SCoT dans les politiques publiques. Cette légitimité du Syndicat se justifiera par un engagement politique et technique fort.

La mise en oeuvre sera donc affaire de consensus sur une conviction : **la ville et le pays que nous voulons, c'est d'abord chacun de nous qui le construit.**

La synthèse, qui vous est proposée ici, offre la possibilité à chacun de comprendre quelles ont été les motivations des élus et à quels enjeux ils ont jugé nécessaire de répondre.

Les grands chiffres qui rythment le projet

Le SCoT fixe les objectifs des politiques publiques en s'appuyant sur les besoins répertoriés et estimés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.

Chiffres de diagnostic

- 220 000 habitants en 2011
- + 1% de croissance démographique annuelle ces 10 dernières années
- 2,2 personnes par ménage en moyenne, un chiffre en baisse constante
- 90 000 emplois salariés et 25 000 entreprises en 2010
- + 1,7% de croissance annuelle moyenne de l'emploi salarié ces 10 dernières années

Les perspectives démographiques : accueillir 35 000 habitants sans porter atteinte au cadre de vie

Au regard du rythme de croissance démographique constaté depuis 10 ans, le territoire du SCoT pourrait accueillir plus de 35 000 nouveaux habitants d'ici 2025. Le SCoT doit donc anticiper les besoins de plus de 250 000 habitants en 2025.

Les besoins de l'économie productive : 17 hectares/an

Le SCoT propose d'agir sur l'offre foncière à vocation économique pour accompagner le développement et promouvoir un rééquilibrage des zones d'activités économiques nouvelles sur tout le territoire. 17 hectares minimum par an, soit un volume de l'ordre de 250 hectares sont nécessaires à l'horizon 2025, pour satisfaire les besoins des entreprises actuelles et futures du territoire.

Les besoins en logements : produire 31 500 logements soit 2 100 logements/an

Pour cela le SCoT engage les collectivités à atteindre la réalisation de 31 500 logements (construction neuve ou réhabilitation), afin de répondre aux besoins des nouveaux arrivants ainsi qu'aux besoins de la population actuelle.

En effet, l'évolution des modes de vie (vieillesse, séparations...) conduit à un besoin en logements pour la population déjà présente sur le territoire, besoin estimé à près d'un tiers de la production totale (29%).

L'objectif de réduction de près de 50% de la consommation foncière

Le SCoT fait le choix de tirer parti de l'attractivité, mais dans un souci de préservation stricte du capital territorial, donc par une limitation notable de l'artificialisation des sols. Pour cela le SCoT fixe deux axes d'intervention : privilégier le renouvellement et l'optimisation du tissu urbain existant et limiter au maximum toute artificialisation nouvelle.

L'action sur les formes urbaines permettra de réduire de près de 50 % la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers pour le développement urbain. Entre 2000 et 2009, 154 hectares par an étaient artificialisés pour les activités humaines (habitat, infrastructures, économie, commerce...). Sur la durée du SCoT c'est un maximum de 70 hectares qui pourront chaque année être mobilisés à des fins d'urbanisation.

EPCI	Part prise dans la production nouvelle
Côte basque Adour	54 %
Seignanx	13 %
Nive Adour	9%
Errobi	15%
Pays d'Hasparren	7%
Pays de Bidache	3%

Un état d'esprit : la cohésion

«Jouer collectif... et respecter les fondamentaux»

Avec le SCoT, l'agglomération de Bayonne et du Sud des Landes dispose d'un **texte de référence** qui tient lieu de boussole et de « roadbook » précieux. Il est porteur d'avertissements, de recommandations, d'injonctions parfois. Mais c'est pour mieux inspirer les politiques d'aménagement pour les quinze ans à venir, afin de rendre sensiblement plus durable notre modèle de développement.

Si le Schéma est un **guide** pour l'avenir, le Syndicat qui le porte est un espace de débats, une table d'acteurs qui n'existe pas ailleurs et qui préfigure de nouvelles **modalités de gouvernance des territoires**.

C'est un lieu où la stratégie collective l'emporte sur la somme des stratégies individuelles. Un lieu où les méthodes sont concertées, où l'expérience prime sur le dogmatisme.

Sans être coercitif, sans se transformer en carcan pour l'action publique, le SCoT se veut une contribution active à l'aménagement, au « ménagement » voire au « management » de notre futur cadre de vie.

La mise en oeuvre du SCoT est une affaire commune, à mener ensemble : il s'agit de « jouer collectif ».

L'enjeu du développement harmonieux de notre territoire requiert, en effet, d'évoluer en cohésion et dans le droit fil d'une **stratégie réfléchie**. Pour filer la métaphore rugbystique, il faut aussi « respecter les fondamentaux », ces bases partagées sans lesquelles rien ne peut être construit.



Une histoire d'hommes et de territoires

1999 - Création du Syndicat Mixte (pour l'élaboration d'un Schéma Directeur), sous la présidence d'Alain Lamassourre
Périmètre en 1999 - 18 communes

2001 - Transformation du Schéma Directeur en SCoT, sous la présidence de Didier Borotra

2002-2007 : extension progressive du périmètre (dont l'intégration de Bidart en 2006) - Périmètre en 2007 - 31 communes

2008 - Volonté d'élaborer un SCoT Grenelle, sous la présidence de Jean-René Etchegaray
Périmètre en 2010 - extension décisive à 48 communes

2014 - Mise en oeuvre du SCoT, sous la présidence de Marc Bérard...

Une méthode : la ténacité et la concertation

«Convaincre, se convaincre... sans craindre de se remettre en question»

Le SCoT ne se substitue pas à la politique des municipalités ou des inter-communalités. Il vient juste restituer leur réflexion dans le cadre de références dont ils ont collectivement souhaité se doter pour que l'aménagement de ce territoire soit désormais plus durable. Ainsi, **toute modification, révision ou élaboration de documents d'urbanisme doit être compatible avec le SCoT.**

« Le SCOT est une manière de rappeler aux élus qu'on ne peut plus faire n'importe quoi, n'importe où... Pour autant, ils sont responsables chez eux et nous n'avons pas de droit d'ingérence. Nous avons simplement vocation à les accompagner dans leurs décisions. Dans l'acronyme SCoT chaque mot à son importance. Les élus en adoptant ce Schéma ont dessiné l'architecture de notre territoire. Ils ont défini une vision Cohérente pour aménager dans le respect ce Territoire commun à 220000 personnes qui souhaitent y résider, s'y déplacer, travailler et s'y divertir dans les meilleures conditions... » rappelle Marc Bérard.

Notre territoire est notre patrimoine commun. Il mérite que soit tenu le pari stratégique de la « cohérence territoriale ».

Ce pari a besoin de l'implication de tous les élus qui, au plus près du terrain et de leurs concitoyens, mènent les politiques pour lesquelles ils ont reçu mandat. Le SCoT les aidera, dès lors qu'il aura été « apprivoisé » par tous les acteurs du terrain. Lorsque ils auront admis qu'il constitue non pas un document théorique et impérieux, mais surtout **un outil pratique et utile.**

Pour Marc Bérard « nous sommes des accompagnateurs, des facilitateurs. Nous ne voulons pas que les élus viennent nous voir pour avoir des bons ou des mauvais points... Nous souhaitons faire en sorte et avec eux que leurs projets soient conformes au dessein général défini pour notre territoire... »

Cette méthode, basée sur le dialogue et la lucidité, préfigure une gouvernance nouvelle.

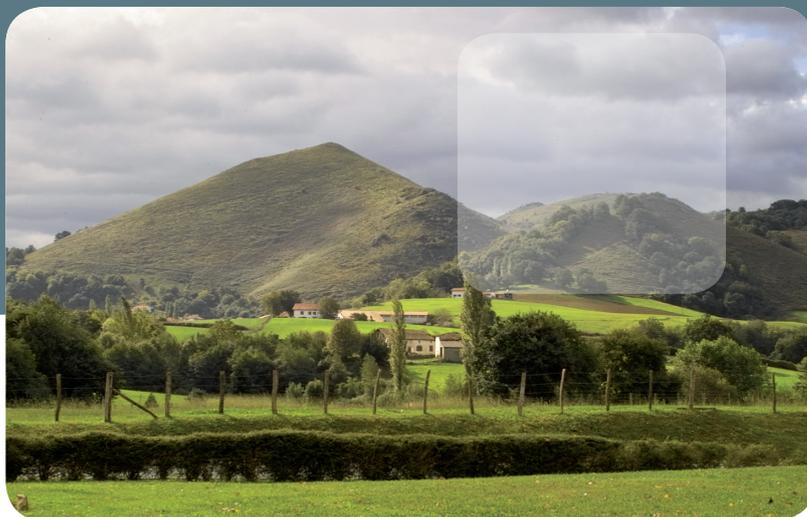
Une gouvernance où chacun peut faire entendre sa voix. Des processus de décision plus souples et plus collectifs, où tous les points de vue sont à considérer mais dans le respect d'une grille de lecture qui place la fragilité de notre environnement et le bien être de chaque habitant au cœur de nos initiatives.

La mise en œuvre, plus encore que l'élaboration, sera affaire d'entente ou plus sûrement de **consensus** sur une conviction : la ville et le pays que nous voulons, c'est d'abord et essentiellement nous qui allons les construire.

Passer du SCoT « approuvé » au SCoT « approprié » réclame l'investissement perspicace et constant de chacun dans sa sphère d'influence et d'action.

Une nouvelle règle du jeu

«La symbolique du chiffre 6»



Le SCoT est une adaptation locale du cadre réglementaire. Il fixe six axes d'intervention :

- 1. Promouvoir le développement à la seule condition qu'il soit responsable et respectueux**
- 2. Limiter le recours aux énergies non renouvelables, redécouvrir l'énergie des ressources humaines et environnementales pour valoriser les potentiels de nos territoires.**
- 3. Concevoir des villes et des villages plus sobres, pour plus de convivialité.**
- 4. Muscler les politiques de mobilités.**
- 5. Eriger la qualité de vie comme une valeur intangible, une valeur à partager.**
- 6. Remettre l'intérêt général à l'Agenda politique, et la responsabilité au coeur de l'action publique.**

Six ambitions pour décrire ce que les élus veulent faire ensemble, pourquoi et guidés par quelle éthique.

Six objectifs qu'il convient désormais d'appliquer et de décliner à toutes les échelles de projets et de politiques.

Le SCoT constitue une règle du jeu d'autant plus recevable qu'elle a été voulue et élaborée par les élus locaux.

Porter un regard plus naturel

«Gaspiller nos trésors, n'a pas de sens...»

La mosaïque de territoires qui composent le SCoT offre une richesse unique, que beaucoup nous envie. Nous la revendiquons à juste titre et nous en sommes fiers. Cette richesse nous en sommes seulement dépositaires. Or, elle est fragile.

Ce patrimoine environnemental et paysager constitue le principal moteur de notre attractivité. Nos espaces abritent des espèces animales ou végétales qu'on ne trouve nulle part ailleurs, et des espèces plus ordinaires mais suffisamment caractéristiques par leur rôle dans les écosystèmes à enjeu en Aquitaine, voire-même au niveau européen !

Espace de convergences entre les grandes vallées alluviales de l'Adour et de la Nive, des collines basques, du Seignanx et du littoral atlantique. Les interactions qu'il permet créent une confluence d'usages et d'occupation des sols de très grand intérêt. La préservation des écosystèmes « écologiques » est un atout pour notre écosystème « économique ». Parce que nos ressources locales sont indélocalisables, parce qu'elles sont de grande qualité même si elles sont sans doute mal connues.

Nos modes de vie, nos habitudes d'habitat, augmentés de l'attractivité, de la saisonnalité exercent une pression considérable sur notre environnement. Nos pratiques menacent notre cadre de vie et notre qualité de vie. La perspective d'accueillir 35 000 habitants supplémentaires oblige à **concilier préservation et développement**.

Il s'agit simplement de porter un regard différent sur nos modèles de développement, de les envisager naturellement... plus « naturel ».

« **Gaspiller nos trésors n'a pas de sens. Personne ne le veut, comme personne ne dit non au développement. Simplement, il nous faut agir avec intelligence et dans la concertation...** » estime Marc Bérard. Cette adaptation demande d'appréhender le territoire dans son ensemble, de tirer parti de ses particularismes pour le bien commun.

Notre qualité de vie est une exigence à satisfaire en priorité. Tout développement (urbain, économique, humain...) doit veiller à composer avec notre écosystème, pour ne plus dilapider notre trésor. Nous n'accepterons de développement que si et seulement si celui-ci s'avère responsable et respectueux de notre biodiversité, de nos équilibres, de nos concitoyens et de nos identités.

Revendiquer l'excellence

«Oxygénons nos politiques à l'aune de notre qualité de vie...»

Le modèle de développement que nous avons entretenu ces dernières années ne correspond plus à la problématique posée par un territoire contraint et fragile.

De plus, ce modèle n'est plus en phase avec la situation financière et économique générale des collectivités et des ménages. Il convient donc d'en changer, ou plus certainement de l'adapter aux contingences de notre propre futur.

Aujourd'hui, dans un contexte financier et économique difficile, il est impossible de faire « plus » et « partout ». Il convient donc d'**agir « mieux »** et de viser l'« essentiel » en faisant appel aux ressources de l'intelligence, de l'imagination, en concertant, en mutualisant, en étant solidaires...

Nous devons répondre à un double enjeu : garantir les besoins d'activité, de qualité et de confort et satisfaire aux exigences de notre environnement. Si c'est une gageure « pimentée », c'est surtout une ambition sincère : celle d'**oxygéner nos politiques** en se débarrassant du carcan des idées reçues ou d'un certain conformisme.

Promouvoir la qualité et le cadre de vie constitue un levier de développement et non une contrainte lénifiante.

Pour le SCoT le développement et l'aménagement du territoire doivent être avant tout « qualitatifs ».

Le « mieux » est une **démarche politique**.

Le SCoT fixe les modalités d'un développement urbain moins consommateur d'énergie, en privilégiant les formes d'habitat plus compactes et économes en foncier, localisées dans les enveloppes urbaines existantes. Autant d'actions qui agissent en faveur de « plus » et de « mieux » de vie dans les bourgs, en rapprochant les services pour le quotidien des habitants, en prônant la mise en place d'alternatives pour ce tout-voiture qui nous congestionne et... finit par nous faire tousser.

Imaginer ensemble et construire le détail

« Economiser l'espace et amener au plus près de l'habitant plus de vie et de services... »

Renouer avec la proximité est la meilleure adaptation à l'exigence de notre environnement. Nous pourrions trouver dans notre quartier, notre bourg la plupart de ce que nous allons chercher ailleurs... Le SCoT est une incitation à ne plus céder à « l'urbanisme d'opportunité ».

Il nous faut résoudre une équation complexe, mais pas impossible : loger tout le monde dans un mouchoir de poche, le faire dans le respect d'un environnement fragile et dans la volonté de limiter la consommation énergétique générale. Cette exigence requiert de concevoir notre urbanisation non plus dans l'éparpillement anarchique mais dans la cohérence tant sur le plan de l'aménagement que sur celui du bâti lui-même. En alliant la nécessité du confort de chacun, le renforcement de la vie commune et la responsabilité environnementale, elle impose également une réflexion qui ne soit plus individuelle mais **globale** sur notre habitat.

Le Schéma expose les conditions de **limitation de l'urbanisation** future. Devant l'urgence, le signal lancé est fort : les effets de cette limitation devront être immédiats et tangibles pour la préservation des ressources. Pour ce faire, nous ne comptons pas arsenal de textes et d'interdits mais dans une **utilisation judicieuse des spécificités locales** dont

on vante, à juste titre, la qualité. Notre territoire est riche de ses identités fondées sur des ancrages historiques et des solidarités territoriales, sociales et inter-générationnelles. Or, cette diversité patrimoniale constitue un avantage certain à l'heure où la recherche d'un cadre de vie de qualité guide grandement les choix individuels.

Le village : un modèle pour notre avenir, même en ville !

Nos villages basques, charnégou ou landais, sont des repères pour leurs habitants. Ils n'appartiennent pas à une organisation passéiste et désuète... Parce que tout y est à portée de mains, parce qu'on s'y connaît et reconnaît, les villages sont un modèle d'habitat à revisiter. Entre tradition et modernité, la figure du village restitue les perspectives d'un **urbanisme compact**, à taille humaine et favorisant la convivialité, les rencontres.

Le Schéma préconise de réinvestir les centralités existantes, par des actions de renouvellement urbain et d'épaississement du tissu existant. Des actions qui devront impérativement intégrer toutes les formes de mobilité et développer les formes urbaines compactes dans le respect de l'environnement bâti et paysager.

Diviser par 2 la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers

Lorsque le projet démographique d'une collectivité visera une croissance de 1 % de sa population, le projet urbain de cette collectivité ne pourra augmenter que de 0,4% maximum sa surface artificialisée.

Développer les fonctions clé d'une agglomération rayonnant sur un territoire de plus de 400 000 habitants

Inverser le regard, changer les pratiques

L'espace est une infrastructure majeure et non plus comme une variable d'ajustement de l'extension urbaine.

Miser sur le renouvellement urbain

Le renouvellement urbain est le terme retenu par le SCoT pour définir les politiques urbaines visant à réinvestir les centres villes et les centres bourgs.

Garantir les fondements de l'excellence économique

Anticiper une meilleure répartition des emplois des entreprises sur le territoire

Renouer avec la qualité des centralités existantes

Le SCoT est une incitation à la reconquête du tissu urbain existant. Revitaliser les centres, c'est tout à la fois préserver le patrimoine bâti, faciliter les déplacements à pied ou en vélo, conforter les fonctions commerciales, faciliter l'usage des équipements publics, limiter la consommation des espaces agricoles ou naturels, créer de nouveaux lieux publics participant à retisser des liens entre les habitants...

Se déplacer mieux, moins et... autrement

« Introduire la problématique du déplacement dans chaque projet et dans tous les territoires... »

La dilution de l'urbanisation a conduit à l'usage quasi exclusif de la voiture. Les conséquences sont notables : un coût considérable pour l'habitant dans son quotidien, une surconsommation d'énergies fossiles, une trop forte émission de gaz à effet de serre... Que dire du temps passé pour entrer et sortir de l'agglomération aux heures de pointe et à certaines périodes de l'année ?

Si le recentrage du développement dans les bourgs constitue un élément décisif d'amélioration de la situation générale, l'organisation des alternatives à l'usage individuel de la voiture sur l'ensemble de l'agglomération est un enjeu majeur.

L'opportunité de chaque projet soumis à l'avis du SCoT sera évalué au regard de son impact en terme de mobilité individuelle...

Pour infléchir nos comportements individuels, encore faut-il disposer de solutions alternatives. En théorie, ces solutions existent, dans les faits elles tardent à se mettre en pratique. C'est désormais une question de volontés politiques.

Le SCoT défend une vision volontariste des politiques à mettre en œuvre :

- **Renforcer l'offre de transports collectifs.**
- **Favoriser les mobilités actives comme la marche à pied, le vélo.**
- **Faire des politiques de stationnement des moyens efficaces de gestion des mobilités.**
- **Faciliter l'usage collectif de la voiture (co-voiturage par exemple).**

Pour peser dans le dialogue avec les Autorités Organisatrices des Transports, nous pouvons donc agir sur la demande en créant les conditions d'augmentation du potentiel d'utilisateurs. Les solutions sont à imaginer autant à l'échelle du SCoT - les quartiers de gare, les nœuds intermodaux, les centralités sont des lieux à investir en priorité en liant urbanisme et mobilité - qu'avec nos voisins pour interconnecter le plus intelligemment possible les offres et augmenter considérablement la qualité du service.

La desserte en transports collectifs pourrait alors être considérée comme un des critères de localisation des nouvelles opérations !

Construire notre qualité de vie

« Faire de notre fierté d'aujourd'hui, notre exigence de demain... »

La qualité de vie est incontestablement la « marque » de notre territoire. Elle est une fierté légitimement partagée. Notre principale revendication revient à la conserver, bien sûr, mais encore à la promouvoir comme un atout essentiel de notre développement. Aujourd'hui, cette qualité de vie est menacée par nos propres contradictions. Sans y prendre garde, nous pourrions être les principaux fossoyeurs de ce cadre de vie dont nous sommes pourtant si fiers !

Préserver la qualité de notre cadre de vie est une exigence que nous nous devons à nous-mêmes.

Cette exigence doit être considérée comme un générateur d'opportunités et non comme une contrainte.

Intégrer les objectifs de mixité sociale dans l'offre nouvelle de logements à produire, promouvoir la nature dans le projet urbain, conserver les caractéristiques traditionnelles de nos centres-villes et de nos villages... des objectifs du SCoT, qui répondent directement à cette exigence.

Nous devons adapter **l'intensité** et les conditions de développement, à la **sensibilité** de nos milieux naturels. La trame verte et bleue nous aide à orienter la localisation des développements futurs. Plus qu'un dispositif de protection, elle offre l'opportunité de réintégrer la biodiversité, et avec elle l'ensemble des ressources naturelles au cœur des réflexions d'aménagement et de développement du territoire.

Certains de nos atouts sont pourtant porteurs de risques : l'eau est sur notre territoire une ressource abondante mais fragile, en même temps qu'un enjeu complexe à gérer. Bien commun, elle est un vecteur majeur de développement au travers du tourisme ou de la glisse, qui parfois nous trahit par les inondations ou l'érosion qu'elle provoque.

Le SCoT joue la carte du volontarisme et souhaite traduire une politique locale de l'eau concertée et transversale. Protéger les personnes et les biens, c'est orienter les choix d'aménagement... Il s'agit dorénavant de prévenir les risques et les limiter dès la conception de nos projets d'aménagement et de développement, plutôt que de miser sur les seules solutions techniques.

Bâtir l'avenir dans le respect... et l'humilité

« la perspicacité du collectif, le bon sens dans chaque action »

Le Schéma n'est pas un juge des politiques locales. Il est un guide, un cadre de références pour des politiques publiques au service d'une stratégie commune.

« Nous ne sommes pas des censeurs. Cela n'aurait pas de sens. Nous avons des discussions avec les élus des territoires qui sont légitimes et les mieux à même pour imaginer leur développement. Ce rapport au terrain nous est précieux et nous en tenons compte. Nous allons faire en sorte en multipliant les contacts, et le plus en amont possible, que les élus aient toujours à l'esprit l'architecture générale qui a été choisie pour notre territoire. Nous travaillerons, en toute humilité, avec eux à la recherche de compatibilité. Nous répéterons cette démarche à l'envi jusqu'à ce que chacun s'emprenne de l'esprit du document. L'apprentissage, c'est la répétition... » argumente Marc Bérard.

Aujourd'hui, le Schéma fixe un cap et des règles du jeu qui sont avant tout des incitations à entrer en mouvement. Ce serait une erreur de le considérer comme figé et intangible. Nous souhaitons bien au contraire qu'il évolue avec le temps et au gré de la réflexion de tous.

C'est un signal envoyé aux acteurs privés et aux collectivités « englobantes » comme le Département, la Région et l'Etat qui déploient également leurs politiques sur nos territoires. Ce SCoT, est un outil pour dire que nous ne sommes pas passifs, que nous avons un dessein pour le destin commun qui lie nos 48 communes et nos 6 intercommunalités. Nous entendons qu'il soit respecté.

La mise en œuvre de ce Schéma, va forcément nous confronter aux limites opérationnelles de certaines règles qui ont été imaginé en toute bonne foi. A la lumière de ces expériences, il sera certainement modifié, pour le bonifier bien sûr.



Les élus du Syndicat souhaitent mettre leurs ambitions en perspective avec les réflexions des territoires environnants dont les problématiques sont bien souvent similaires... Des **synergies** sont à trouver, pour à la fois optimiser nos propres objectifs et pour construire ensemble un espace de dialogue encore plus pertinent

Le SCoT n'est pas un aboutissement. Il est un outil dont chacun doit comprendre et apprendre la marche à suivre, d'abord pour allumer sa propre lanterne, ensuite pour agir afin que l'éclairage sur notre territoire soit général, équitablement partagé et sans zone d'ombres.

48 communes

6 établissements publics
de coopération intercommunale

947 km² de superficie

220 147 habitants
(Source INSEE 2011)



Contact Presse

Tél. : 05 59 74 02 57

www.scotab.fr



Schéma de Cohérence Territoriale

AGGLOMÉRATION DE BAYONNE
ET DU SUD DES LANDES